

CARTE DECOUVERTE 2025 – 2026

ECRIRE LISIBLEMENT en LETTRES CAPITALES

Période de la Carte Découverte 3 Mois du 1^{er} avril 2026 au 30 juin 2026.

Nom : Prénom : Date de naissance :

Sexe : M / F

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Mobile : Courriel :

Cette cotisation comprend :

- ◆ Participation à la vie du club RSN, de la région CORERS IDF, du département CODERS 94
- ◆ L'assurance du groupe de la FFRS : responsabilité civile – recours – protection juridique – indemnisation des dommages corporels
- ◆ Le journal de la FFRS

Cocher la ou les activités et les horaires choisis.

- ☐ **Activ'mémoire** : Lundi ☐ 14h-15h15 ☐ 15h30-16h45
- ☐ **Danse** : Vendredi ☐ 9h30- 10H30 premiers pas ☐ 10H30- 11h30 premiers pas ☐ 11H30- 12h30 débutants
- ☐ **Gymnastique « maintien en forme »** : Mardi ☐ 9h-10h ☐ 10h-11h ☐ 11h 12h
- ☐ **Multi-activités adaptées (M.A. S)** : Jeudi 10h30-12h
- ☐ **Marche nordique** : ☐ Lundi 9h30-11h30 ☐ Jeudi 9h30-11h30
- ☐ **Pétanque** ☐ Mercredi 14h-17h ☐ Jeudi 14h-17h
- ☐ **Randonnée** : 2 randonnées par semaine selon planning (petite, moyennes ou grandes).
- ☐ **Swingolf** : ☐ Lundi 14h-16h ☐ Mardi 14-16h
- ☐ **Taïchi** : Mardi ☐ 14h-15h30 Intermédiaires ☐ 15h30-17h débutants +2^{ème} année
- ☐ **Tennis de table** : Vendredi 13h30- 16H30

Montant de la carte découverte : 20€

Paraphe de l'adhérent :

Tourner SVP...

Documents à fournir impérativement pour tous

- ◆ Bulletin d'inscription dûment complété
- ◆ Chèque à l'ordre de : R.S.N.

Les documents doivent être adressés à Retraite Sportive Nogentaise Espace Simone Veil Maison des associations
- 2 rue Jean Monnet – 94130 Nogent-sur-Marne

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom :Prénom :

Téléphone :

Santé :

Je déclare ne pas avoir de contre-indication médicale pour la pratique des activités sportives que je choisis.

☐ OUI ☐ NON

Droit à l'image :

☐ J'autorise la RSN ☐ Je n'autorise pas la RSN

à utiliser **les photos** sur lesquelles je figure et qui ont été prises ou seront prises dans le cadre des activités ou des reportages qu'elle organise, pour son matériel de communication et celui de la Fédération française de la Retraite sportive, tous supports confondus (web, affiche, dépliant...). Cette autorisation est consentie sans contrepartie financière et sans limite de date.

Règlement Général de Protection des Données Personnelles :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'Association.

☐ J'atteste avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du club sur le site du club : rsnogent.fr

Les obligations des associations et fédérations sportives :

Conformément aux dispositions du Code du sport (articles L.321-1 et L.321-4), les associations et fédérations sportives sont non seulement tenues d'assurer leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et celle des pratiquants, mais également d'informer les pratiquants de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer leur pratique sportive.

Il s'agit d'une assurance individuelle complémentaire à souscrire personnellement le cas échéant.

***Date et signature de l'adhérent précédées
de la mention manuscrite « Lu et
approuvé »***